

CD/PV.73  
27 mars 1980  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 27 mars 1980, à 10 h 30.

Président : M. Yu Pei-Wen (Chine)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY  
M. A. BENYAMINA

Allemagne, République fédérale d' : M. N. KLINGER  
M. H. MÜLLER

Argentine : M. A. DUMONT  
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. A. BEHM

Belgique : M. J-M. NOIRFALISSE  
M. P. BERG

Birmanie : U SAW HLAING  
U NGWE WIN

Brésil : M. C.A. de SOUZA E SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J.T. SIMARD

Chine : M. YU PEI-WEN  
M. LIANG YU-FAN  
M. YANG HU-SHAN  
M. YANG MING-LIANG  
M. PAN ZHEN-QIANG

Cuba : M. L. SOLA VILA  
M. F. ORTIZ  
Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH

Egypte : M. O. EL-SHAFEI  
M. M. EL-BARADEI  
M. N. FAHMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C. FLOWERREE M. A. AKALOVSKY M. M. DALEY M. C. TAYLOR M. J. MACDONALD M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNIS
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KÖMIVES M. C. GYÖRFFY
<u>Inde</u> :	M. C.R. GHAREKHAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. D.B. SULEMAN M. H.M.U. SILABAN
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. M. MORENO M. C. FRATESCHI M. F. DE LUCA
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. T. NONOYAMA M. R. ISHII M. K. MIYATA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCÍA ROBLES M. M.A. CÁCERES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. ERDENECHULJUN

Nigéria : M. O. ADENIJI  
M. T.O. OLUMOKO

Pakistan : M. J.K.A. MARKER  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R. FEIN  
M. H. WAGENMAKERS  
M. F.J.A. TERWISSCHA VAN SCHELTINGA  
M. P.J.M. VERBEEK

Pérou : M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA  
M. H. PAĆ

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. M. GRACZYNSKI  
M. KAULFUSS

Roumanie : M. C. ENE  
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. N.H. MARSHALL  
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA  
Mlle M.L. NAGANATHAN

Suède : M. C. LIDGARD  
M. L. NORBERG  
M. S. THEOLIN  
M. S. STROMBACK

Tchécoslovaquie : M. P. LUKEŠ  
M. E. ZAPOTOCKY  
M. V. ROHAL-ILKIV

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Union des Républiques socialistes  
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. M.P. CHELEPINE  
M. V.A. GANJA  
M. V.I. OUSTINOV  
M. A.I. TIOURENKOV  
M. Y.P. KLIOUKINE  
M. E.K. POTYARKINE

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT  
M. H. ARTEAGA

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEĆ  
M. D. DJOKIĆ  
M. M. MIHAILOVIĆ

Zaïre :

M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Sous-Secrétaire général :

M. J. MARTENSON

M. EL-SHAFEI (Egypte) (a parlé en arabe; traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous adresse aujourd'hui, avant de présenter mes observations sur le point de l'ordre du jour concernant le programme global de désarmement, mes sincères félicitations et celles de ma délégation pour votre accession à la présidence du Comité pendant le mois de mars de cette année. Je m'en réjouis pour deux raisons : d'abord, parce qu'il existe entre nos deux pays des relations solides et très étendues, ensuite parce que je suis convaincu que, grâce à l'efficacité et à l'habileté qui vous caractérisent, et dont vous avez d'ailleurs déjà donné la preuve jusqu'à présent, vous dirigerez les travaux du Comité avec succès.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements à M. McPhail, Ambassadeur du Canada, pour les efforts constructifs qu'il a accomplis comme Président du Comité pendant le mois de février; ils ont conduit à l'adoption de l'ordre du jour du Comité pour la première partie de la session et ont permis la réalisation d'un consensus sur la création de groupes de travail.

Dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il est dit que l'objectif final des efforts de tous les Etats doit demeurer le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et que, pour que le désarmement devienne une réalité, il est indispensable d'arrêter une série de mesures spécifiques de désarmement, choisies d'un commun accord comme étant celles que, de l'avis général, il semble possible d'appliquer dans un proche avenir. Le Document final ajoute qu'il faut élaborer, en suivant des procédures concertées, un programme global de désarmement qui, passant par toutes les étapes qui seront nécessaires, aboutisse au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Au paragraphe 45 du Document final, l'Assemblée dit que les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; et réduction des forces armées. C'est dans cet esprit que l'Assemblée a chargé la Commission du désarmement de formuler les éléments d'un programme global de désarmement en tant que recommandation à adresser par l'intermédiaire de l'Assemblée générale au Comité du désarmement. La Commission du désarmement a accompli cette tâche en présentant à l'Assemblée générale un rapport qui se trouve actuellement entre les mains du Comité. Dans la résolution qu'a adoptée l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, le Comité du désarmement est invité à élaborer les éléments de ce programme global en y faisant figurer toutes

les mesures pouvant conduire à la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où régneront la paix et la sécurité et où se trouvera renforcé le nouvel ordre économique international. Ce programme comporterait également des mesures appropriées pour que l'Assemblée générale soit constamment tenue informée des progrès réalisés dans ces négociations afin de lui permettre, au cas et au moment où ce serait nécessaire, d'évaluer la situation et en particulier de suivre constamment l'application du programme.

Je voudrais saisir cette occasion d'exprimer la satisfaction qu'éprouve mon pays à voir des négociations s'engager sur les moyens de réaliser le désarmement général et complet après deux décennies pendant lesquelles on s'est borné à adopter des mesures partielles et incomplètes.

Il va sans dire que mon pays attache la plus grande importance aux résultats atteints lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et au maintien de l'impulsion qu'a donnée cette session au désarmement en demandant qu'un programme global soit élaboré à une date aussi proche que possible et avant que l'Assemblée générale ne consacre au désarmement une deuxième session extraordinaire.

A cet égard, l'existence d'une volonté politique, la création d'un climat international caractérisé par l'équilibre des responsabilités et des devoirs assumés par les Etats dotés d'armes nucléaires d'une part, et les Etats qui en sont dépourvus d'autre part, le souci de résoudre les problèmes politiques par des voies pacifiques, l'adoption de mesures propres à accroître la confiance internationale, telles sont les conditions à réaliser parallèlement au désarmement général et complet.

De l'avis de mon pays, le programme de désarmement devrait comprendre une série de phases ou de mesures concrètes et détaillées comportant un contrôle international efficace, sur la base des principes énoncés aux paragraphes 25 et 42 du Document final, et devrait être appliqué selon un calendrier précis, par étapes, compte tenu des priorités que je viens de mentionner; il est naturellement entendu que l'Organisation des Nations Unies continuerait de jouer le rôle principal dans l'examen, l'adoption et l'exécution du programme global.

Je voudrais maintenant indiquer brièvement les éléments essentiels qui, de l'avis de mon pays, devraient figurer dans le programme global.

Le premier de tous concerne le désarmement nucléaire, auquel mon pays et la communauté internationale attachent une extrême importance et attribuent la priorité absolue. Dans ce contexte, il est d'une urgente nécessité de mettre fin à la course

aux armements nucléaires, d'écartier la menace d'une guerre nucléaire, d'arrêter la fabrication et la mise au point d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, de liquider les stocks d'armes nucléaires, de mettre un terme à la production de combustible à des fins militaires, d'interdire l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires, et de donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties de sécurité internationales efficaces contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. A cet égard, il est urgent de conclure, à titre de mesure hautement prioritaire, un traité sur l'interdiction des essais. Il est hors de doute que si les négociations trilatérales entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni aboutissaient à des résultats positifs, la tâche qui incombe au Comité du désarmement en vue de la conclusion d'un tel traité s'en trouverait facilitée.

Ma délégation voudrait aussi souligner l'importance de la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que la nécessité pour tous les Etats du monde d'adhérer au Traité sur la non-prolifération, condition indispensable pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, notamment dans les régions névralgiques.

A ce sujet, nous espérons que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aboutira à des résultats qui permettront l'adhésion universelle à ce Traité. Etant donné les graves et inquiétantes informations qui ont récemment circulé, selon lesquelles Israël et l'Afrique du Sud auraient procédé à des explosions nucléaires, je ne puis m'empêcher de renouveler l'appel qu'a lancé mon pays en particulier à tous les Etats de la région pour qu'ils adhèrent au Traité sur la non-prolifération et acceptent la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient et en Afrique.

En raison de l'appui que nous donnons à la création de zones démilitarisées, nous voudrions souligner la responsabilité particulière qui incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard de ces zones, et la nécessité de faire respecter leur statut de zone exempte d'armes nucléaires.

Enfin, je tiens à déclarer, à propos du désarmement nucléaire, que mon pays appuie la création de zones de paix, ainsi que toutes mesures tendant à réduire le potentiel militaire existant dans diverses régions névralgiques du monde.

Parallèlement aux mesures de désarmement nucléaire, l'interdiction des armes de destruction massive est aussi une question prioritaire. En particulier, mon pays attend avec une grande impatience la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques



et sur leur destruction. Il importe également que tous les pays adhèrent au Traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

En ce qui concerne les armes classiques et la réduction des forces armées, mon pays juge important, dans le contexte du désarmement général et complet, que les pays ayant d'énormes arsenaux mettent fin à leur course aux armements classiques et concluent un Traité sur l'interdiction et la destruction de toutes les armes considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Les étapes de la réduction graduelle des armes classiques devraient faire l'objet d'un accord qui tiendrait compte de la nécessité pour chaque pays de garantir sa sécurité et qui renforcerait le système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne la réduction des forces armées, ma délégation estime qu'elle devrait être réalisée dans le cadre du désarmement général et complet et grâce à des mesures propres à accroître la confiance internationale. Selon ma délégation, cette réduction exige notamment la solution des problèmes politiques urgents par des moyens pacifiques, la fin de toute occupation de territoire, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de leur souveraineté et de leur indépendance, la suppression des bases militaires étrangères et le départ des troupes étrangères.

Les mesures de désarmement qui concernent et affectent directement la sécurité nationale des pays impliquent la nécessité d'élaborer des moyens efficaces de contrôle et de vérification. Il importe donc à notre avis, que des mesures nationales de vérification s'accompagnent de mesures internationales de contrôle et de vérification de nature à accroître la confiance internationale, et que l'Organisation des Nations Unies crée les dispositifs et les organes nécessaires pour vérifier et surveiller l'application des mesures de désarmement.

Enfin, ma délégation considère que, dans toutes les mesures et dispositions tendant à la réalisation du désarmement général et complet, il faudrait dûment tenir compte des liens étroits qui existent entre ces diverses mesures et dispositions et celles qui sont destinées à renforcer la confiance - en particulier il faudrait tenir compte de l'interdépendance entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique ainsi qu'entre les mesures internationales et les mesures régionales de désarmement.

(H. El-Shafei, Egypte)

Ma délégation espère que le Groupe de travail sera en mesure d'entamer le plus tôt possible des négociations sur les éléments du programme global et qu'il réussira à élaborer un projet en temps voulu pour que le Comité puisse l'approuver avant la deuxième session extraordinaire que l'Assemblée consacrera au désarmement en 1982.

Tous les objectifs et principes énoncés dans le Document final de la session extraordinaire, les priorités qui y sont définies, les documents de travail et les propositions antérieurement présentés à la Conférence du Comité du désarmement et toutes autres propositions que soumettrait le Groupe de travail pourront utilement servir de base au déroulement et à l'aboutissement des négociations. A cet égard, nous nous rallions à la proposition du représentant du Pakistan tendant à ce que le Secrétariat fasse une récapitulation de tous les documents et propositions présentés depuis une vingtaine d'années au sujet du désarmement général et complet.

II. FEIN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Mon intervention très brève d'aujourd'hui portera sur deux questions que le Comité a examinées dans des séances officielles et officieuses au cours des dernières semaines.

En premier lieu, je voudrais marquer les graves préoccupations qu'inspire à ma délégation la manière dont le Comité a examiné les demandes formulées par des Etats non membres qui désirent participer à nos travaux, en stricte conformité avec le Document final et avec le règlement intérieur du Comité. Je tiens donc à ce qu'il n'y ait aucun malentendu en cette matière au sujet de notre attitude : les Pays-Bas sont prêts à accepter tout accord réalisé par consensus à la séance même d'aujourd'hui, afin que les six requérants soient tous invités à prendre part à nos travaux, conformément au vœu qu'ils ont exprimé. Nous sommes prêts à prendre cette décision après que leurs requêtes auront été examinées une par une, dans l'ordre où elles ont été reçues ou dans tout autre ordre que le Comité dans sa sagesse préférera suivre, ou même toutes ensemble. A condition que la décision de les inviter soit prise dès maintenant sans plus de retard. Je dois ajouter que, pour des raisons que je n'ai pas besoin d'exposer, nous n'attendons pas avec un égal intérêt la contribution que les six requérants apporteront à nos travaux.

En second lieu, je voudrais parler des armes chimiques. Vous vous rappellerez que, dans mon intervention du 17 mars 1980, j'avais fait aux membres du Comité du désarmement une proposition concernant la manière dont le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques pourrait remplir son mandat. Je vous avais indiqué aussi les raisons qui inspiraient notre proposition.

(M. Fein, Pays-Bas)

Ma délégation a gardé une attitude quelque peu passive depuis lors, afin de pouvoir prendre connaissance des observations que certaines délégations désiraient formuler. Elles ont été nombreuses à nous présenter des remarques et des suggestions.

C'est pour en tenir compte que nous avons décidé de soumettre au Comité le document de travail CD/84.

À la lumière de mon intervention du 17 mars - dont vous connaissez tous la teneur - ce document de travail n'a pas besoin d'une longue introduction. Il me suffira de dire qu'en le présentant, la délégation néerlandaise entend contribuer à ce que le Groupe de travail sur les armes chimiques s'engage dès le début dans une procédure logique et efficace.

La première étape étant d'une importance capitale - comme le sort le veut dans beaucoup d'entreprises humaines - il est peut-être utile que je précise nos intentions quant à l'établissement d'un questionnaire officiel du CD sur les armes chimiques - ce qui constituerait l'étape No 1. Pour des raisons que je vous ai déjà exposées, nous pensons que l'établissement de ce questionnaire faciliterait la tâche du Groupe de travail sur les armes chimiques. Mais je m'empresse d'ajouter que nous ne l'estimons pas indispensable. Au cas où l'établissement d'un questionnaire soulèverait trop de difficultés ou exigerait trop de temps, le Groupe de travail pourrait abandonner cette idée et inviter simplement les délégations qui ne l'ont pas encore fait à répondre à l'ancien questionnaire de l'année dernière, si du moins telle était leur intention. Il est évident qu'on ne peut obliger personne à répondre à un questionnaire contre son gré. Les délégations pourraient aussi être priées de formuler leurs observations au sujet du document présenté l'an passé par les délégations des États-Unis d'Amérique et de l'URSS. Une fois ces observations rassemblées, le Groupe de travail pourrait procéder, conformément à l'étape 4 de notre proposition, à l'examen des réponses reçues.

Bien qu'elle ne soit pas la meilleure, la procédure que je viens d'indiquer nous semblerait elle aussi applicable. Mais à vrai dire, nous estimons que, dans l'intérêt d'une procédure ordonnée et efficace, il serait préférable que le Groupe de travail se montre capable de dresser un questionnaire officiel du CD sur les armes chimiques. C'est la raison pour laquelle nous présentons aujourd'hui notre proposition sous la forme du document de travail CD/84.

M. MORENO (Italie) : Je voudrais faire part au Comité de quelques considérations et remarques touchant le point 6 de notre programme de travail, qui porte sur l'élaboration d'un programme global de désarmement.

(M. Moreno, Italie)

Mon Gouvernement, comme vous le savez, a toujours attaché le plus grand intérêt à cette entreprise, dont l'ampleur et la difficulté ne peuvent être sous-estimées.

En 1969 et en 1970 déjà, la délégation italienne avait présenté à la Conférence du Comité du désarmement des propositions concrètes - je voudrais rappeler notamment les documents de travail ENDC/245, ENDC/265 et CCD/309 - concernant aussi bien l'approche générale à suivre que les éléments spécifiques à incorporer dans un programme cohérent et équilibré.

Nos idées ont été par la suite approfondies et réélaborées dans un document intitulé "Document de travail relatif à la question d'un programme détaillé de désarmement" conçu dans le cadre des activités préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et présenté dans cette enceinte en 1978 sous la cote CCD/548. Ce document conserve dans ses lignes inspiratrices et ses éléments essentiels toute sa validité.

Mon Gouvernement a toujours estimé qu'il était essentiel de projeter tout effort dans le domaine du désarmement dans une perspective générale et d'ensemble sans laquelle il serait illusoire d'espérer aboutir à l'objectif ultime qui est le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Cela ne nous autorise nullement à sous-estimer le rôle des mesures partielles et limitées de réglementation, de réduction ou d'interdiction d'armes spécifiques, qui sont souvent les seules possibles dans une situation internationale sur laquelle continuent à planer des ombres inquiétantes. La valeur réelle de ces mesures ne peut par ailleurs être évaluée qu'en fonction de la contribution qu'elles sont à même d'apporter à un processus graduel et équilibré tendant vers des objectifs de désarmement toujours plus vastes. Il importe donc de ne pas perdre de vue le but final et d'établir un cadre organique et des principes directeurs aptes à stimuler et orienter notre action.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation a accueilli avec satisfaction les recommandations formulées à la session extraordinaire consacrée au désarmement par l'Assemblée générale qui, en retenant cette approche d'ensemble, a confié au Comité du désarmement la tâche d'élaborer un programme global de désarmement.

Nous disposons, pour nous acquitter de notre mandat, d'une documentation importante, qui comprend notamment :

- les recommandations formulées dans le Document final de la session extraordinaire;
- les éléments qui nous ont été transmis par la Commission du désarmement des Nations Unies;
- les propositions et documents de travail présentés au Comité du désarmement et aux organes multilatéraux de négociation sur le désarmement qui l'ont précédé.

(M. Moreno, Italie)

Ma délégation se félicite de la création d'un Groupe de travail spécial au sein duquel pourront être amorcées des négociations efficaces sur la conception générale et les différents éléments constitutifs du programme. L'Italie avait avancé l'idée de la création d'un tel groupe dès la séance d'ouverture de notre session, dans l'intervention prononcée le 5 février par l'Ambassadeur Montezemolo. Notre souhait est que le Groupe puisse se mettre à l'oeuvre le plus tôt possible et d'une façon constructive. La tâche qui nous incombe est une tâche de grande envergure que le Comité devrait s'efforcer de mener à bien d'ici la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, prévue pour 1982.

Je ne voudrais pas ici m'attarder dans les détails des différentes mesures qui, de l'avis de la délégation italienne, devraient figurer dans un programme global de désarmement.

Ces mesures sont pour la plupart décrites dans notre document de travail CCD/548, qui est articulé en trois grandes sections :

- 1) Armes nucléaires et armes de destruction massive.
- 2) Armes de type classique.
- 3) Autres mesures.

Nos vues quant au fond sur ces différentes catégories de mesures, à commencer par les mesures hautement prioritaires telles que l'interdiction complète des essais nucléaires et la prohibition des armes chimiques, sont bien connues et ne nécessitent pas d'être répétées dans ce contexte.

Sur un aspect particulier, à savoir le contrôle du transfert international des armes classiques, nous avons présenté tout récemment un document de travail portant la cote CD/56, qui, nous l'espérons, pourra être examiné à un stade approprié de la session. Nous nous réservons toutefois de revenir sur l'ensemble de ces mesures spécifiques dans le cadre de l'activité du Groupe de travail, auquel nous ne manquerons pas d'apporter une contribution constructive.

En cette occasion, je voudrais plutôt m'arrêter un moment sur les principes généraux qui, à nos yeux, devraient inspirer le Comité dans l'accomplissement de sa tâche.

Je crois que tout le monde s'accorde à reconnaître que le désarmement général et complet sous contrôle international efficace est un but final qui ne peut être atteint que par un processus se développant par étapes, à partir de certaines priorités.

Il est donc essentiel que le programme global de désarmement réponde à certaines conditions, que je voudrais résumer ainsi :

1. Equilibre entre les mesures à prendre dans les différents domaines - désarmement nucléaire, désarmement classique - et aux différents échelons :

(M. Moreno, Italie)

mondial, régional, bilatéral. Cet équilibre est en effet un aspect essentiel de la sécurité, qui ne saurait à aucun stade être mise en cause par l'acquisition d'avantages unilatéraux ou de positions de privilège.

2. Nécessité de garder une certaine souplesse dans l'enchaînement des différentes séquences, afin d'éviter tout risque d'effets déstabilisants et de garantir à chaque étape que les conditions de sécurité et de confiance nécessaires pour passer à l'étape suivante soient effectivement remplies.

3. Exigence de mesures de vérification adéquates, fondées sur l'association de méthodes et techniques nationales et internationales efficaces de nature à garantir la pleine exécution des obligations acceptées.

4. Respect du droit de tous les Etats d'avoir libre accès aux applications pacifiques des nouvelles découvertes scientifiques et technologiques, dans les domaines où il serait difficile de tracer une ligne de démarcation nette entre les emplois civils et militaires.

5. Adoption parallèle des mesures nécessaires à instaurer un climat de confiance, à renforcer la sécurité collective et à assurer le règlement pacifique des différends, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes certains, Monsieur le Président, que si nous nous inspirons de ces principes essentiels - qui sont d'ailleurs reflétés dans les recommandations du Document final de la session extraordinaire sur le désarmement - il ne nous sera pas difficile de procéder à l'élaboration d'un programme réaliste dans ses contours et équilibré dans ses composantes.

M. SKALLI (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Comité.

Il me plaît de déclarer que la manière avec laquelle vous vous acquittez de vos responsabilités est digne de louanges.

Nos félicitations s'adressent également à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur McPhail, qui a su conduire les travaux du Comité avec compétence et efficacité et qui a accompli un travail considérable au cours du mois dernier.

Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour dire la satisfaction que nous procure la présence de votre pays à cette table de négociations.

Vous voudrez bien croire que nous apprécions hautement la décision de votre pays d'occuper la place qui lui revient au sein de notre Comité et d'y assumer les responsabilités qui lui incombent en tant que puissance nucléaire.

Nous pouvons raisonnablement espérer que le rôle que la Chine est en mesure de jouer contribuera sensiblement à l'efficacité de nos travaux tant il est vrai que la participation de toutes les puissances dotées d'armes nucléaires offre un atout supplémentaire et constitue un meilleur gage de succès, en raison des responsabilités particulières que ces puissances portent en matière de désarmement.

(M. Skalli, Maroc)

Le Comité du désarmement a ouvert les travaux de sa deuxième session dans un climat - faut-il le rappeler - marqué par une sérieuse détérioration de la situation internationale.

L'on comprendra notre profonde préoccupation devant l'apparition de nouveaux foyers de tensions qui s'ajoutent à ceux déjà existants et qui, s'ils n'étaient pas rapidement jugulés, entraîneraient les conséquences les plus graves pour la paix du monde.

Sans vouloir verser dans un pessimisme excessif, force nous est de constater que la détérioration de la situation internationale n'incite guère à la réjouissance.

En effet, jamais la paix et la sécurité internationales ne nous ont paru aussi gravement menacées. Jamais peut-être le danger d'une confrontation ne semble aussi réel et aussi net.

Ceci montre à l'évidence, s'il en était besoin, combien sont fragiles et précaires les bases sur lesquelles reposent les relations internationales, et combien est relative et incertaine cette paix dans laquelle nous vivons et que nous cherchons à préserver.

Nous ne pouvons nier qu'en dépit des efforts soutenus de la communauté internationale pour instaurer un nouveau type de relations entre les Etats et les peuples, fondées sur la confiance, la coopération et la solidarité, le monde continue à vivre dans une paix armée, basée sur la méfiance et la terreur.

Cette situation inquiétante se trouve aggravée par la poursuite de la course effrénée aux armements qui deviennent de plus en plus sophistiqués et de plus en plus destructeurs. Au sentiment de malaise que nous pouvons ressentir aujourd'hui, vient s'ajouter celui de la frustration que nous procure le manque de résultats probants en matière de désarmement. Il est indéniable que l'absence de progrès substantiels dans ce domaine fait peser une lourde menace d'insécurité sur le monde.

Les négociations sur des mesures effectives du désarmement ayant piétiné des années durant, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale est venue à point nommé pour définir de nouvelles bases permettant de s'engager dans un processus de désarmement réel et édicter les mesures susceptibles de parvenir à ce but.

Elle a en cela soulevé d'immenses espoirs et a permis de penser que le problème du désarmement serait abordé dans une optique et sous des auspices plus favorables.

Le Document final adopté lors de cette session extraordinaire est considéré avec juste raison comme étant d'une portée considérable. Le consensus qui s'est dégagé à son propos a laissé présager l'avènement d'une ère nouvelle dans le domaine du désarmement ainsi que l'affirmation d'une volonté commune de réaliser des progrès tangibles sur la voie d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

(M. Skalli, Maroc)

Le Document final a fait ressortir la nécessité et l'urgence qu'il y a à promouvoir un désarmement réel, en particulier le désarmement nucléaire, et a traduit l'intérêt et le désir manifestés par la communauté internationale en faveur du relâchement des tensions internationales et du renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde.

Cela s'est concrétisé notamment par l'adoption d'un programme global d'action et la création d'un mécanisme international de négociations spécialement conçu en vue de traiter efficacement du problème du désarmement.

Monsieur le Président, à notre grande satisfaction, ce mécanisme international est déjà entré en fonction l'année dernière.

Il ne fait aucun doute que le Comité du désarmement, du fait de sa composition élargie et donc de sa meilleure représentativité, du fait de la démocratisation de ses procédures et de par l'autorité qui lui était ainsi conférée, nous laissait augurer d'un heureux départ et espérer que le nouvel organisme serait à même d'affronter avec succès la tâche ardue et complexe qui lui était assignée.

Or, nous sommes au regret de constater que le Comité n'a pas été jusqu'à présent en mesure de réaliser des progrès sensibles vers les objectifs du désarmement.

Nous devons nous rendre à cette évidence qu'au cours de sa dernière session, le Comité du désarmement n'a pas véritablement engagé des négociations de fond sur les questions prioritaires qui lui ont été confiées. Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé; car - il n'est que juste de le dire - les travaux du Comité n'ont pas manqué d'ampleur et les efforts déployés par tous ses membres ont été soutenus.

Il conviendra donc de rechercher les causes de ce manque de résultats concrets dans l'absence manifeste de cette volonté politique sans laquelle rien ne pourra se réaliser et à laquelle la session spéciale de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a très judicieusement fait appel dans son document final.

On ne le répétera jamais assez : sans volonté politique bien arrêtée et sans une détermination plus grande de notre part, il serait illusoire de penser que l'on pourrait atteindre les objectifs qui nous ont été fixés.

La première partie de cette session de 1980 a commencé depuis bientôt deux mois. Je dois dire que l'état actuel de nos travaux nous laisse quelque peu perplexes.

Il est en effet navrant de constater qu'au début de chaque session, le Comité semble voué à consacrer le plus clair de son temps à des questions de procédure et d'organisation de son travail, travail qui ne démarre jamais à un rythme satisfaisant et dont on ne peut jamais percevoir la fin, même à long terme.



(II. Skalli, Maroc)

A cet égard, la délégation marocaine regrette qu'à ce jour, notre Comité n'ait pas été en mesure de s'engager dans des négociations concrètes sur les questions de fond qui sont inscrites à son ordre du jour.

Certes, au cours de la présente session, le Comité a pris une décision importante portant sur la création de quatre groupes de travail.

Ces groupes constituent à nos yeux un mécanisme tout à fait approprié pour des négociations sur des mesures concrètes de désarmement. La délégation marocaine estime nécessaire qu'ils puissent sans tarder se mettre à l'oeuvre et s'acquitter du mandat qui leur a été confié.

A cet égard, il me plaît de rappeler la déclaration du Groupe des 21 en date du 27 février dernier sur l'objectif final de ces groupes : "Tous les groupes de travail devraient avoir pour objectif ultime et comme mandat essentiel d'entreprendre des négociations concrètes en vue de la mise en oeuvre des mesures que prévoit et appelle le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement (CD/64).

Nous souhaitons vivement que les travaux des groupes récemment créés connaîtront un aboutissement de nature à répondre à notre attente, d'autant plus qu'ils porteront sur le programme global de désarmement, les armes chimiques, les garanties négatives de sécurité, et les armes radiologiques; autant de questions qui revêtent à nos yeux la plus haute importance.

Parmi les cinq groupes de travail dont nous avons demandé la création, seul celui relatif à l'interdiction des essais nucléaires n'a pas encore vu le jour.

Et pourtant, chacun connaît l'importance que revêt cette question et l'urgence qu'il y a à conclure un traité interdisant de tels essais.

Faut-il rappeler que malgré les appels de l'Assemblée générale des Nations Unies et ses nombreuses résolutions demandant à ce que la plus haute priorité soit accordée à cette question, le Comité du désarmement n'a malheureusement pas pu procéder à des négociations à ce sujet.

Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle souligne qu'il importe que toutes les puissances nucléaires cessent d'urgence les essais d'armes nucléaires. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale, exprimant sa grave préoccupation devant le fait que les essais d'armes nucléaires ne se sont pas ralentis, a prié notre Comité d'engager à titre hautement prioritaire des négociations en vue de la conclusion d'un Traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

(M. Skalli, Maroc)

Nous voudrions par conséquent formuler l'espoir que le Comité sera en mesure de créer à bref délai un groupe de travail sur cette importante question d'autant plus que nous disposons de documents appropriés pour entreprendre sans tarder des négociations à ce sujet.

Ma délégation voudrait exposer ses vues sur la participation des Etats non membres aux travaux de notre Comité.

Il ne fait aucun doute que le désarmement n'intéresse pas seulement les membres de notre Comité, mais préoccupe, à juste titre, la communauté internationale tout entière.

Nous estimons en conséquence qu'il convient d'avoir une interprétation souple de l'article 34 de notre règlement intérieur et de répondre favorablement aux demandes émanant d'Etats non membres du Comité chaque fois qu'ils expriment le désir de participer à nos travaux.

Il est regrettable que le Comité n'ait pu à ce jour prendre de décision sur la participation des Etats non membres qui en ont formulé la demande.

Nous devons conjuguer tous nos efforts pour éviter que le Comité ne s'enlise dans des considérations d'ordre procédural et faire en sorte que nous consacrons la majeure partie de notre temps à l'examen des questions de fond que nous a confiées l'Assemblée générale.

Nous ne pouvons perdre de vue le fait que les résultats obtenus jusqu'à présent par leur inconsistance sont loin de répondre à l'espoir et à l'élan suscités par la dixième Session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Cependant, même si les résultats obtenus sont bien minces, il ne faudrait en aucune manière que nous cédions au découragement ou à la résignation. Nous devons plus que jamais faire preuve de coopération et de solidarité, de bonne volonté et de volonté tout court pour mener à bien notre tâche, dans l'intérêt de la paix et de tous les peuples du monde.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et de moi-même.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Comme plusieurs des orateurs qui m'ont précédé ce matin, je voudrais simplement évoquer quelques questions. Je voudrais parler du programme global de désarmement, mais je crois aussi devoir faire certaines observations sur l'état des travaux du Comité au moment où le deuxième mois de sa session tire à sa fin.

(li. McPhail, Canada)

Je voudrais d'abord exposer brièvement les vucs de ma délégation sur la question inscrite à l'ordre du jour pour cette semaine, à savoir le Programme global du désarmement. Comme suite au Document final de la Session extraordinaire consacrée au désarmement, la Commission du désarmement a adopté en juin 1979, par consensus, les éléments d'un programme global de désarmement. Comme il avait été convenu, ces éléments, soumis à la dernière session de l'Assemblée générale, nous ont été envoyés pour négociation. Dans sa résolution 34/83B, l'Assemblée prie le Comité d'entreprendre des négociations sur le programme global en vue d'achever son élaboration avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. En vue de s'acquitter de cette responsabilité, le Comité vient de décider la création d'un groupe de travail spécial qui, nous l'espérons, sera en mesure de commencer ses travaux dans un avenir pas trop lointain.

Nous avons accueilli avec satisfaction les éléments d'un programme global de désarmement élaborés par la Commission du désarmement. Certains orateurs précédents ont longuement parlé de l'évolution "historique" de cette question qui, ainsi qu'on l'a noté, est liée à l'objectif du désarmement général et complet. Je voudrais évoquer certains aspects qui intéressent particulièrement mon gouvernement.

A la Session extraordinaire consacrée au désarmement, le Premier Ministre Trudeau a déclaré : "On ne saurait ... s'opposer à la course aux armements nucléaires plutôt qu'à la course aux armes classiques". Cette vue est fondée sur l'utilisation effective des armes depuis 1945 et sur les proportions respectives des ressources consacrées aux divers systèmes d'armes. Nul ne doute que la menace d'une guerre nucléaire soit une menace extrêmement sérieuse, compte tenu des conséquences qu'aurait une telle guerre. Mais cela ne doit pas nous inciter à oublier que des millions de personnes ont été victimes des armes classiques depuis 1945 et que toute mesure qui aboutirait à un certain désarmement classique constituerait une importante étape vers l'objectif du désarmement. Bien entendu, les armes et forces de type classique figurent parmi les éléments relatifs au programme global. Cependant, nous aimerions que les gouvernements se montrent plus conscients de la nécessité de négocier sur de telles mesures dans la situation actuelle. Mon gouvernement estime que cet aspect de la course aux armements n'a pas reçu une attention suffisante. A ce propos, nous nous félicitons de la présentation du document de travail italien CD/56 du 5 février 1980 sur le contrôle et la limitation des transferts internationaux d'armes. Nous espérons et nous comptons bien que toute l'attention voulue lui sera donnée par le groupe de travail lorsqu'il étudiera la question des armes classiques.

(M. McPhail, Canada)

Nous attachons aussi une grande importance à la référence aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons déjà déclaré à la Commission du désarmement que cette activité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas envisagée en tant que telle dans la Charte des Nations Unies, de sorte qu'il aurait peut-être été un peu plus approprié de dire que ces opérations sont entreprises sous les auspices des Nations Unies plutôt que conformément à la Charte. Cependant, c'est là un point de détail. Nous devons attacher une attention appropriée aux divers arrangements visant à assurer la sécurité internationale dans un monde désarmé ou en voie de désarmement. Ces aspects ont été quelque peu négligés dans nos débats sur le processus de désarmement. Nous pensons donc que le Groupe de travail spécial doit leur donner l'attention qu'ils méritent.

Enfin, je tiens à exposer nos vues sur la question du calendrier des mesures de désarmement inscrites dans un programme global. Nous éprouvons quelques doutes quant à l'utilité d'inscrire des dates-limites dans ce programme. Naturellement, nous sommes vivement désireux de voir négocier et adopter les diverses mesures dès que faire se pourra, mais la fixation de dates-limites ne faciliterait pas nécessairement la conclusion d'un accord. Ces questions sont complexes; et nous risquerions tout simplement d'introduire une nouvelle complication si nous insistions sur un programme indiquant des échéances précises. Comme nous l'avons déclaré à la dernière session de la Commission du désarmement, "le programme global de désarmement devrait plutôt stimuler les négociations, et c'est compte tenu de cette mesure que les Nations Unies pourront examiner les progrès réalisés à des intervalles réguliers".

Je voudrais parler maintenant de l'état des travaux du Comité, tels que les envisagent mon gouvernement et ma délégation. Un groupe de pays socialistes a récemment exposé au Comité ses vues dans le document CD/83. Je peux dire que ce document comporte beaucoup de points sur lesquels je suis d'accord, mais aussi beaucoup d'autres sur lesquels, je ne le suis pas. En particulier, je ne suis nullement disposé à distribuer des blâmes au sujet de la lenteur des travaux du Comité. Je ne pense pas que mon gouvernement m'ait donné pareil mandat en m'envoyant ici. Je me contenterai de dire que je n'interpréteraï peut-être pas les faits de la même manière, mais cela ne signifie pas que mes conclusions différeraient beaucoup de celles qui figurent dans ce document, ni des inquiétudes qu'ont exprimées ce matin, par exemple, mon collègue du Maroc et d'autres représentants. Nous pensons que les groupes de travail dont la création vient

(M. McPhail, Canada)

d'être décidée devraient être organisés pour qu'ils puissent entreprendre leurs travaux rapidement. Une question de procédure se pose pour inviter les pays non membres à venir exposer leurs vues devant le Comité. Pour qu'il en soit pris note, permettez-moi de dire que nous sommes prêts à rechercher immédiatement la solution de ce problème, et que nous pourrions le faire comme le représentant des Pays-Bas l'a suggéré aujourd'hui. Mais si d'autres délégations n'y sont pas disposées, nous devons résoudre cette difficulté, et la résoudre rapidement. Nous avons certainement assez d'imagination pour choisir sans trop tarder entre plusieurs solutions possibles. Par exemple, s'il s'agit d'un problème de procédure pouvant avoir des incidences à long terme, nous devrions peut-être reprendre l'examen d'une question qui a sans doute été évoquée lors de la création du Comité, à savoir la possibilité de constituer un bureau ou un comité de sages qui, grâce à la présence de quelques représentants éminents, pourrait décider de la manière dont ces questions de procédure seraient réglées à l'avenir. Il serait possible également de créer, comme nous le permet le Règlement intérieur, un groupe de travail spécial qui examinerait s'il est nécessaire d'en interpréter les dispositions actuelles.

Je le répète, s'il s'agit de procédure, il faut que le problème soit résolu conformément au Règlement intérieur. Un tel sous-groupe pourrait faire rapport d'ici la fin de la session, mais pour le moment et sans préjuger de toute recommandation ou interprétation future, commençons tout de suite par entendre, en séance officielle, les Etats non membres qui ont demandé à assister aux séances du Comité. Nous le ferions naturellement sans préjudice de toute interprétation éventuelle du règlement dont nous pourrions convenir. Il n'en résulterait pas nécessairement un précédent pour l'avenir si nous décidions que tel ne doit pas être le cas.

Je résumerai la position de mon gouvernement en déclarant qu'à notre avis, il serait correct de décider dès maintenant d'entendre les pays non membres qui désirent exposer leurs vues sur les questions dont nous discutons. En second lieu, nous souhaiterions que cette décision soit prise maintenant pour que les travaux du Comité ne soient pas retardés par ce problème de procédure. Il est certainement de notre devoir à tous de ne pas refuser d'examiner les solutions possibles et nous devrions redoubler d'efforts pour en adopter une.

M. FLOWERREE (Etats-Unis) (traduit de l'anglais) : Je tiens à exposer clairement la position des Etats-Unis en ce qui concerne les demandes de participation de pays non membres aux débats du Comité.

(M. Flowerree, Etats-Unis)

Les demandes qui nous sont soumises diffèrent pour ce qui est des articles du règlement intérieur auxquels elles se réfèrent. La délégation des Etats-Unis estime comme le Président qu'il serait sage de surseoir à toute mesure relative aux demandes de participation aux travaux des organes subsidiaires. A notre avis, ces demandes posent un problème en ce qui concerne l'intervention d'Etats non membres à des activités relatives à l'élaboration de textes sur la base desquels des décisions devront éventuellement être prises. Nous exposerons nos vues sur cette question d'une façon plus détaillée le moment venu. En tout cas, nous estimons que l'absence de décision à ce sujet ne doit en aucune façon retarder l'ouverture des activités des groupes.

La délégation des Etats-Unis accueille donc favorablement la suggestion du Président que les demandes de participation d'Etats non membres aux séances plénières ou officieuses du Comité soient examinées avant toute décision éventuelle concernant la participation à des organes subsidiaires, et sans préjudice d'une telle décision.

Les Etats-Unis appuient sans réserve les demandes de la Finlande, du Danemark, et de l'Espagne, qui désirent être invitées à présenter leurs vues sur le problème de l'interdiction des armes chimiques. Ils appuient aussi sans réserve une demande analogue de l'Autriche concernant la question des assurances négatives de sécurité. Nous estimons que les contributions de ces pays ne pourront être que bénéfiques pour le Comité.

Pour ce qui est des deux autres demandes soumises au Comité, nous observons que les pays qui en sont auteurs ont déjà distribué certaines observations écrites sur la question qui les intéresse, soit ici même au Comité, soit aux Nations Unies à New York. Pourtant, la délégation des Etats-Unis ne mettrait pas opposition à un consensus favorable à ces deux demandes.

Je voudrais me référer brièvement à la déclaration faite à notre dernière séance plénière par l'Union soviétique en ce qui concerne les affirmations relatives à l'utilisation d'armes chimiques dans certaines parties du monde. Etant donné la nature de ma déclaration du 18 mars, la délégation des Etats-Unis estime intéressant que le représentant de l'URSS ait cru devoir réagir. Bien que mon gouvernement rejette catégoriquement certaines des assertions faites par le représentant soviétique, je dirai simplement que les Etats-Unis s'en tiennent à la déclaration que j'ai faite le 18 mars. Quant aux faits, l'avenir en jugera.

M. DE SOUZA E SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à souhaiter la bienvenue à votre délégation à l'occasion de son arrivée au Comité du désarmement et à vous féliciter pour votre accession à la présidence pour ce mois de mars.

Ma délégation voudrait parler aujourd'hui du point 6 de l'ordre du jour, concernant le Programme global de désarmement. Comme nous le savons tous, cette question est inscrite à l'ordre du jour du Comité pour 1980 comme suite à la décision figurant dans la résolution 34/83 H de l'Assemblée générale. Afin de s'acquitter du mandat spécifique qui lui a été confié par l'Assemblée générale, le Comité doit examiner et négocier sur les "éléments d'un Programme global de désarmement" en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Dans l'histoire déjà longue des efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à un cadre **spécifique** de négociations sur les questions de désarmement, plusieurs tentatives de ce genre ont déjà été faites dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies aussi bien qu'à l'extérieur. L'effort actuel vise à définir, au plus tard lors de la deuxième session extraordinaire de 1982, des orientations généralement admises concernant les objectifs et les principes, ainsi que des procédures appropriées pour la mise en oeuvre et la révision du programme. Le document adopté par consensus à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Commission du désarmement des Nations Unies, contient un texte qui a été suggéré comme base possible des travaux confiés au CD. D'autres propositions et suggestions seront aussi examinées par le Comité.

La délégation brésilienne attend avec intérêt le débat de fond que tiendra le Groupe de travail établi par le Comité du désarmement en vue de négocier les éléments d'un programme global. Nous considérons cette approche comme un élément positif non seulement en ce qui concerne le Programme global, mais aussi d'autres points de notre ordre du jour. Nous pensons par ailleurs que la décision de réserver certaines réunions du Comité pour des déclarations générales sur le Programme global est fort bien inspirée, et nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour exposer certaines vues généralés sur ce point de l'ordre du jour.

Le Brésil a participé activement aux travaux de la Commission du désarmement, au printemps dernier, lorsque le rapport de cette Commission a été adopté pour présentation à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Nous devons noter ici que l'adoption par consensus, par la Commission, des "éléments

(M. de Souza e Silva, Brésil)

d'un Programme global de désarmement" reflétait la difficulté de parvenir à autre chose que la mention la plus générale de certains points envisagés dans ce document. Bien qu'elle n'ait pas formulé de réserves officielles au sujet du texte finalement adopté par la Commission, la délégation brésilienne a fait état de son mécontentement en ce qui concerne certaines de ses dispositions.

A notre avis, le document pêche notamment par sa grande timidité lorsqu'il aborde les mesures de désarmement au sens propre du mot, car il donne l'impression qu'il s'intéresse plutôt aux mesures de non-armement, c'est-à-dire à celles qui envisagent le contrôle des armements comme un objectif en lui-même. Nous aurions voulu que la Commission produise un document dans lequel un équilibre adéquat des responsabilités des mesures de désarmement forme la base des obligations en résultant. Le Brésil maintient depuis toujours que la tâche la plus urgente dans le domaine du désarmement est le désarmement nucléaire, dont la responsabilité incombe essentiellement aux puissances dotées d'armes nucléaires, mais qui préoccupe néanmoins toute l'humanité. Nous pensons donc que le Programme global de désarmement devrait définir plus clairement ces responsabilités et donner une expression adéquate à ces préoccupations. L'incapacité de la Commission à parvenir à une formulation claire pour des questions telles que l'interdiction du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires ou du renforcement du régime de non-prolifération montre une fois de plus les différences manifestes d'approche qui marquent les négociations sur un Programme global de désarmement.

Dernièrement, on s'est intéressé de plus en plus vivement par exemple aux questions relatives aux mesures de prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires. Dans quelques mois, les Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tiendront à Genève la deuxième Conférence d'examen du fonctionnement de cet instrument international. Comme on le sait, le Brésil, de même qu'une cinquantaine d'autres Etats, n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération. A l'époque des négociations qui ont mené à la conclusion de cet instrument, tel qu'il se présente maintenant, le Brésil a exposé d'une façon très détaillée sa position en ce qui concerne la question de la renonciation aux armes nucléaires et les responsabilités que cette renonciation implique aussi bien pour les Etats dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui en sont dépourvus.

Nous observons maintenant avec intérêt que les parties au traité sur la non-prolifération se préparent à évaluer les efforts visant à empêcher une nouvelle dissémination des armes nucléaires. Il semble que certains pays, particulièrement ceux qui possèdent déjà ces armes, ne se préoccupent que de l'aspect dit "horizontal" de la prolifération nucléaire. Nous pensons qu'il est urgent,



(M. de Souza e Silva, Brésil)

comme cela était déjà urgent au moment de ces négociations, de prendre des mesures pour arrêter la progression effarante de la course aux armements nucléaires. Douze ans après l'adoption du Traité sur la non-prolifération par trois des cinq Etats dotés d'armes nucléaires et par plusieurs autres Etats, la prolifération verticale des armes nucléaires semble avoir pris une impulsion nouvelle; des crédits budgétaires de plus en plus considérables sont alloués au perfectionnement continu des systèmes actuels d'armes, et les accords bilatéraux de contrôle des armements conclus par les superpuissances semblent avoir eu pour effet de stimuler encore la recherche de types d'armes encore plus sophistiquées. La cessation et à plus forte raison l'inversion de la course aux armements dans le domaine nucléaire apparaissent aussi éloignées qu'elles l'étaient en 1968, lors de la conclusion du Traité sur la non-prolifération. A notre avis, tout programme global de désarmement doit comprendre des mesures spécifiques et concrètes en matière de domaine du désarmement nucléaire; il doit aussi prendre en considération l'aspect "vertical" de la prolifération nucléaire lorsqu'il traite des mesures de contrôle des armements.

Nous avons souvent entendu l'argument selon lequel la complexité des négociations sur le désarmement implique, en tant que mesure la plus pratique, l'adoption de toute mesure collatérale considérée comme envisageable dans les circonstances qui prévalent sur le plan international. Naturellement, cet argument procède de l'hypothèse tendancieuse qui a inspiré l'adoption d'accords de caractère discriminatoire. Cette hypothèse est que les questions de désarmement ne sont importantes que pour les puissances militaires importantes et que le choix des priorités appartient à ces puissances. Le Brésil estime au contraire que le désarmement est une tâche d'importance capitale pour l'ensemble de l'humanité et que la négociation de ces questions concerne toutes les nations, grandes ou petites, sans discrimination aucune. En d'autres termes, pour paraphraser un célèbre homme d'Etat, le désarmement est trop important pour être laissé à la discrétion des seules puissances armées.

Pour ces raisons, Monsieur le Président, le Brésil appuie l'adoption d'un programme de désarmement qui définisse clairement les responsabilités en matière de progrès concrets dans le domaine du désarmement. A notre avis, la négociation du Programme global de désarmement doit s'inspirer des principes essentiels suivants :

- a) reconnaissance de la responsabilité particulière et du rôle spécial des Nations Unies dans le domaine du désarmement;
- b) reconnaissance de l'urgence et de la priorité du désarmement nucléaire;

- c) reconnaissance des préoccupations fondamentales et légitimes de la communauté internationale en matière de désarmement et attribution de responsabilités spéciales dans le domaine du désarmement nucléaire aux puissances dotées d'armes nucléaires;
- d) nécessité d'une vérification adéquate des mesures de désarmement, au moyen de systèmes de contrôle acceptables par toutes les parties;
- e) réaffectation des ressources libérées par les mesures de désarmement à la promotion du développement social et économique, particulièrement dans les pays en développement;
- f) nécessité de faire en sorte que les mesures de désarmement ne gênent en aucune façon la mise à profit et le développement des technologies pacifiques dans tous les domaines d'application de la science;
- g) la nécessité d'un équilibre approprié entre les engagements pris dans le domaine du désarmement par les pays dotés d'armes nucléaires et les pays non dotés d'armes nucléaires, afin d'empêcher l'adoption de mesures de caractère discriminatoire ou de mesures ayant pour effet de perpétuer les déséquilibres existants;
- h) nécessité de faire en sorte que les mesures de désarmement ne renforcent pas la sécurité de certains Etats au détriment d'autres;
- i) respect des principales priorités établies par l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de désarmement;
- et, enfin, j) utilisation adéquate des mécanismes multilatéraux de négociation existants.

La délégation brésilienne voudrait que les groupes de travail établis par le Comité pour la durée de sa session de 1980 commencent leurs activités sans plus de retard. Il est évident que les questions de désarmement, et les questions y relatives, n'existent pas dans l'abstrait, et que le Comité ne peut pas s'acquitter efficacement de ses travaux s'il s'isole des réalités politiques de notre temps. Nous préférierions beaucoup, cependant, que les organes subsidiaires entreprennent leurs négociations effectives sans tenir compte des complications superflues engendrées par l'introduction d'autres problèmes, sans rapport aucun avec la tâche concrète confiée à chaque groupe de travail. Espérons que les présentes divergences de vues seront immédiatement aplanies dans un esprit constructif, afin que des progrès puissent être vraiment réalisés en ce qui concerne la définition des "éléments d'un Programme global de désarmement" à la présente session; pour sa part, la délégation brésilienne est prête à contribuer au succès des négociations au sein du Groupe de travail.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de la délégation chinoise et de moi-même.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : La question du programme global de désarmement vient en bonne place dans le processus conduisant à la cessation de la course aux armements et au désarmement. Mon pays, en tant qu'assurant la vice-présidence de la Commission du désarmement, expressément chargée d'élaborer les éléments d'un tel programme, a participé activement aux discussions qui ont mis en évidence la nature complexe de ce programme. Ma délégation est d'avis que les éléments d'un programme global de désarmement qui ont été approuvés par consensus au mois de juin 1979 constituent une excellente base de départ. Un certain nombre de dispositions du document A/CN.10/7/Rev.1, présenté par la Bulgarie et d'autres pays socialistes, ont été considérées comme de nature à faciliter l'élaboration des recommandations que devra formuler la Commission.

D'autre part, de nombreuses questions importantes de désarmement ne sont pas visées ou le sont d'une manière insuffisante dans les textes adoptés par la Commission.

Ma délégation fera connaître son avis sur les diverses questions lorsque le Comité entreprendra à leur sujet des négociations concrètes. Aujourd'hui, je voudrais exposer quelques considérations d'un caractère plus général.

Selon l'une des conclusions de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, l'élaboration d'un programme global de désarmement est un élément important d'une stratégie internationale de désarmement. La délégation bulgare est fermement convaincue qu'une telle stratégie exige une atmosphère de détente. Il est généralement reconnu que la détente a permis la conclusion d'un ensemble de traités et d'accords limitant la course aux armements : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, etc. Il y a lieu de mettre en évidence et de renforcer le lien entre la détente et le désarmement si nous entendons sérieusement établir des stratégies et des programmes internationaux de désarmement.

A cet égard, je voudrais citer le passage ci-après d'un discours prononcé récemment par M. Todor Jivkov, président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie : "Le peuple et le gouvernement de la Bulgarie croient en l'avenir de la détente. Nous sommes convaincus que la sagacité des hommes d'Etat, les intérêts permanents et l'avantage mutuel de tous les pays, de tous les Etats et de tous les peuples finiront par prévaloir. La clairvoyance, le sentiment des responsabilités et le bon sens sont nécessaires. La paix peut et doit être protégée, la détente peut et doit être sauvegardée et développée. La République populaire de Bulgarie le croit, elle oeuvrera et luttera dans ce sens." (Doc. CD/63, p. 3).

Certaines délégations, à propos du programme global de désarmement, ont déjà souligné la nécessité d'y faire figurer des mesures non seulement mondiales mais aussi régionales. La politique des pays socialistes à l'égard des problèmes mondiaux et globaux de désarmement est bien connue; ses principes et ses objectifs essentiels sont surtout énoncés dans la Déclaration de Moscou de novembre 1978, signée par les Etats parties au Traité de Varsovie. Ma délégation tient à souligner d'autre part l'opportunité et l'importance de la proposition qu'ont les pays socialistes au sujet des mesures propres à promouvoir le désarmement et la confiance en Europe. Dans aucune autre région du monde il n'existe une telle concentration d'armements et d'effectifs militaires qu'en Europe. C'est pourquoi la question de la détente militaire et du désarmement en Europe doit être examinée avec une haute priorité. Ce n'est pas par l'augmentation des forces armées et des armements qu'on la résoudra ni par l'introduction de nouveaux types de missiles nucléaires sur le continent; c'est par l'adoption de mesures visant à les réduire. La convocation rapide d'une conférence chargée d'étudier les questions de détente militaire et de désarmement concernant l'Europe marquera une importante étape vers le renforcement de la paix et de la sécurité sur le vieux continent.

Dans le cadre du programme global de désarmement, un point très important a trait à une conférence mondiale du désarmement. L'Assemblée générale, dans la résolution 34/81, a pris note avec satisfaction du rapport du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement où il est dit : "... l'Assemblée générale pourra décider qu'après sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement une conférence mondiale du désarmement se tiendrait dès que le consensus requis aurait été réalisé au sujet de sa convocation ..."

(M. Voutov, Bulgarie)

De l'avis de ma délégation, l'élaboration d'un programme global de désarmement peut aussi inciter à des efforts pour réaliser le "consensus requis", car il existe une certaine corrélation entre les deux questions. Une Conférence mondiale du désarmement constitue naturellement l'un des points principaux de tout programme global de désarmement. C'est pourquoi l'adoption d'une décision à ce sujet facilitera l'élaboration d'un tel programme.

L'objectif ultime de ce programme serait de contribuer à un véritable désarmement, en imposant le strict respect des principes énoncés dans le Document final de la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement. L'application de ces principes permet d'attribuer à chacune des mesures de désarmement envisagées dans le programme global le degré de priorité nécessaire et de les lier à certaines étapes.

La délégation bulgare saisit cette occasion de souligner l'importance de la volonté politique des Etats en tant qu'élément principal et indispensable de toutes les négociations sur le désarmement, qu'elles soient multilatérales, bilatérales ou trilatérales. Un programme global de désarmement devrait être conçu de manière qu'aucun Etat, en particulier aucun Etat nucléaire, ne soit tenu à l'écart d'un processus tendant à mettre fin à la course aux armements et à réaliser un désarmement effectif.

L'élaboration d'un programme global de désarmement est une tâche qui incombe à plusieurs organismes internationaux s'occupant de désarmement, mais le Comité du désarmement assume une responsabilité particulière dans cette élaboration. La Commission du désarmement, dans les recommandations de son rapport (Documents officiels : trente-quatrième session, Supplément No 42 (A/34/42), par. 6 de la quatrième partie, Recommandations), déclare que le Comité ne devrait épargner aucun effort pour que ce programme soit soumis, en vue de son adoption, au plus tard à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui doit se tenir en 1982.

Deux ans ne représentent pas une période tellement longue pour l'examen d'une question aussi importante. Le caractère global et stratégique d'un tel programme exige que les membres du Comité entreprennent sans tarder un travail constant et persévérant en vue d'en achever en temps voulu l'élaboration.

Ma délégation se félicite de la création d'un groupe de travail spécial pour le programme global de désarmement aux travaux duquel elle est prête à participer dans un esprit constructif, en tenant compte des avis que les autres délégations désireront exprimer.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, aujourd'hui, la délégation de l'URSS voudrait exprimer ses vues au sujet de la question de l'élaboration d'un programme global de désarmement, qui s'effectuera au sein d'un groupe de travail spécial.

Nous pensons que l'élaboration d'un tel programme doit se fonder sur le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, étant donné qu'il reflète toutes les propositions et idées fondamentales présentées par de nombreux pays du monde à propos des questions relatives à la limitation de la course aux armements et au désarmement. Comme on le sait, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, au cours de la session qu'elle a tenue en 1979, a formulé, en s'inspirant de ce texte, les "Éléments d'un programme global de désarmement", et, dans l'avenir également, en élaborant le programme global de désarmement, les Etats devront, à notre avis, se conformer strictement aux décisions qui sont à la base du Document final de la session extraordinaire, en s'abstenant de toute tentative de modifier l'équilibre des formules de compromis auxquelles on est arrivé concernant toute une série de questions et qui sont incorporées dans ce Document.

Étant donné qu'il nous appartient d'établir un programme de désarmement de ce genre qui, ainsi qu'il est souligné au paragraphe 109 du Document final, devra comprendre des mesures propres à assurer la réalisation effective d'un désarmement général et complet, l'élaboration de ces mesures doit s'effectuer en s'inspirant de buts et de principes qui soient de nature à faciliter la réalisation d'un désarmement général et complet.

Avant tout, nous partons de l'idée que l'élaboration de mesures de désarmement doit se fonder sur le principe de la non-atteinte à la sécurité de chacune des parties. Cela présuppose une renonciation aux tentatives d'obtenir des avantages unilatéraux, ce qui représente une condition très importante de l'efficacité des négociations et de la viabilité des accords élaborés.

S'agissant d'assurer des conditions favorables pour pouvoir maîtriser la course aux armements et affranchir l'humanité du danger de guerre, une importance primordiale s'attache à la réaffirmation et au renforcement universels du principe du non-recours à la force dans les relations internationales. La renonciation à la menace ou à l'emploi de la force doit acquérir le caractère d'une loi de la vie internationale.

En outre, une condition essentielle de l'efficacité des mesures dans le domaine du désarmement est la participation aux négociations et aux accords élaborés du plus grand nombre possible d'Etats, en particulier celle des puissances nucléaires et

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

des Etats qui disposent des forces armées les plus puissantes. Leur participation aux efforts déployés pour freiner la course aux armements nucléaires et pour réduire et liquider tous les armements est indispensable à une réussite complète dans ce domaine.

Les accords élaborés dans le domaine du désarmement doivent prévoir un contrôle efficace dont la portée et la nature dépendront de la portée, de la nature et des particularités des mesures concrètes prévues dans ces accords.

Pour ce qui est des mesures concrètes de limitation de la course aux armements et de désarmement, ces mesures devraient, à notre avis, être les suivantes :

- cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire;
- élimination du danger d'une guerre nucléaire;
- conclusion d'une convention internationale sur des garanties de sécurité au profit des Etats non nucléaires;
- non-implantation d'armes nucléaires sur les territoires d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle;
- interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires;
- renforcement maximal du régime de la non-prolifération des armes nucléaires;
- création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix;
- interdiction des armes chimiques;
- interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive;
- limitation et réduction des forces armées et des armements classiques;
- réduction des budgets militaires;
- démilitarisation complète du fond des mers et des océans;
- mesures régionales de détente militaire et de désarmement.

Bien entendu, lors de la mise en oeuvre de telles ou telles mesures faisant partie du programme global de désarmement, il sera impossible de définir des calendriers rigides pour la conclusion des accords internationaux correspondants.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais aujourd'hui parler du programme global de désarmement. A notre avis, son élaboration ne devrait pas se heurter à des difficultés majeures puisque nous disposons de suffisamment d'éléments pour orienter nos efforts. En tout premier lieu, nous devons nous conformer aux directives adoptées à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Pour être réaliste et de nature à stimuler les travaux du Comité, un programme global de désarmement doit, bien entendu, tenir pleinement compte des relations politiques mutuelles existantes ainsi que des évolutions et tendances tant positives que négatives qui caractérisent le climat politique dans le monde. En même temps, nous devons être pleinement conscients du fait que l'établissement réussi d'un tel programme dépend de l'acceptation et de l'approbation universelles des principes qui, conformément à la Charte des Nations Unies et à d'autres instruments internationaux bien connus, doivent régir les relations internationales.

Nous sommes fermement convaincus qu'un programme global de désarmement embrassant - comme il se doit - tous les aspects du désarmement mondial et régional, qu'il soit élaboré bilatéralement ou dans le cadre d'une action multilatérale, devrait identifier et définir les orientations fondamentales de nos principaux efforts de négociation au Comité du désarmement et dans d'autres forums de négociation sur le désarmement. Nos vues spécifiques et détaillées à cet égard ont été formulées dans la réponse que le Gouvernement polonais a soumise à la Commission du désarmement, l'année dernière, à la demande du Secrétaire général. Ces vues ont également été incorporées dans la proposition commune concernant les éléments du programme global de désarmement que les pays socialistes ont fait distribuer au mois de mai dernier comme document officiel de la Commission du désarmement.

Il est incontestable que la coexistence pacifique entre Etats ayant des régimes politiques et sociaux différents est le principal facteur qui conditionne les relations internationales d'aujourd'hui. Le strict respect de ce principe fondamental est une condition sine qua non du succès de toute négociation sur le désarmement.

Tout en reconnaissant l'importance prioritaire et primordiale des problèmes qui, depuis des années, apparaissent au premier plan dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et se rapportent à la question la plus cruciale, celle de l'élimination de menace de guerre, de la restriction et de la réduction des stocks des moyens de guerre les plus létaux, nous ne devons pas manquer de nous occuper des aspects qui, bien que moins radicaux et ambitieux, peuvent néanmoins nous rapprocher de notre objectif ultime du désarmement général et complet. La Pologne estime qu'il est nécessaire, et même impératif, d'entreprendre des efforts à vaste échelle, voire même à l'échelle universelle, dans le cadre desquels tous les Etats seraient réunis pour coopérer en vue d'éliminer les sources de tension et de conflit, ce qui est, comme nous le savons, la condition préalable de tout progrès significatif dans les négociations sur le désarmement.



(M. Sujka, Pologne)

Les propositions formulées par les Etats membres du Traité de Varsovie, par exemple la déclaration de Moscou de 1978 ou les documents bien connus découlant des réunions de l'année dernière des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, contiennent un vaste programme qui correspond pleinement aux exigences et aux espoirs de la communauté internationale. Je n'ai pas besoin de souligner que ces initiatives sont largement conformes aux principes professés tant par les pays occidentaux que par les pays non alignés et neutres d'Europe et du monde en général.

De l'avis mûrement pesé de la délégation polonaise, tout programme de désarmement réaliste et exécutable, à vrai dire toute proposition en matière de désarmement, doit tenir dûment compte des principes de l'égalité souveraineté des Etats, de l'équilibre des droits et des obligations et enfin et surtout du maintien intégral de la sécurité de toutes les parties. La stricte adhésion à ces principes implique évidemment que les Etats doivent s'abstenir de rechercher des avantages militaires unilatéraux.

Le programme global de désarmement doit être axé sur la réalisation des objectifs fondamentaux. A notre avis, la première place dans ces efforts doit revenir à ceux destinés à maîtriser et à éliminer la menace d'une guerre nucléaire. Cet objectif peut être atteint par la limitation efficace et la réduction graduelle des stocks de tous les types d'armes nucléaires. On se souvient qu'il existe une proposition à ce sujet sur notre table de négociation. L'essentiel est de faire preuve d'une volonté suffisante d'entamer des négociations concrètes en ce sens. L'obtention de progrès tangibles et cruciaux dans ce domaine particulier serait facilitée par la mise en oeuvre à bref délai de mesures de gel de la course aux armements, surtout dans le domaine des armes de destruction massive qui, à l'heure actuelle, constituent la principale menace. Ce gel fournirait en fait une base solide et durable pour les négociations dans ce domaine spécifique, de même que pour tout autre type de négociation.

Il ne faut jamais perdre de vue qu'un programme de désarmement, aussi global qu'il puisse être, ne doit jamais être considéré dans l'abstrait, dissocié des réalités du monde actuel. Il est donc nécessaire d'en rechercher l'application à bref délai par des efforts concertés et des décisions des gouvernements, des parlements et des organisations civiques afin de renforcer la conviction qu'à l'ère nucléaire il n'existe aucune alternative rationnelle à la coexistence pacifique et en fait au désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Il ne faut pas que le souci des contingences et des objectifs immédiats obscurcisse la perspective à long terme des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Il est nécessaire de rechercher un programme de désarmement qui soit parfaitement capable de susciter des conditions favorables au travail et à la vie pacifiques des générations futures. En nous employant à mettre au point un tel programme, nous ne devons pas ignorer ou négliger les efforts visant à établir une infrastructure politique et psychologique en vue de la paix. La déclaration des Nations Unies sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, adoptée sur l'initiative de la Pologne en 1978, était conçue précisément en vue de cet objectif. Le principal problème qui se pose est d'établir une fondation durable pour la coexistence pacifique des Etats par la fourniture de garanties juridiques et politiques contraignantes de sécurité égales pour tous les Etats, par l'universalisation du principe de la non-utilisation de la force ou de la menace de la force, par une plus grande normalisation des relations mutuelles entre Etats, par le développement de la confiance mutuelle entre Etats, grâce à la réduction constante et graduelle de l'importance du facteur militaire dans la politique des Etats, par l'élimination de tous les types d'obstacles résultant de la division en groupes politico-militaires opposés, par l'élimination de tous les types de préjugés et d'intolérances, etc.

L'application complète et scrupuleuse de cette déclaration, adoptée sans opposition par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-troisième session, la diffusion d'informations sur l'accroissement et l'accélération de la course aux armements et sur le gaspillage de ressources matérielles, intellectuelles et spirituelles qu'elle implique, et qui affecte si défavorablement les possibilités de développement socio-économique des Etats, devraient figurer parmi les principaux facteurs qui favorisent et facilitent la prise de décisions en matière de limitation et de réduction des potentiels militaires des Etats. L'éducation des jeunes générations dans un esprit de paix et la nécessité de susciter des relations amicales entre toutes les nations et tous les peuples devraient être élevées au statut de norme universellement applicable dans les relations internationales. Elles constitueraient la réaffirmation la plus significative du droit inaliénable des individus à vivre et travailler en paix.

Lors de l'élaboration du projet de déclaration, nous nous sommes inspirés de la maxime suivante : "Puisque les guerres commencent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut s'employer à défendre la paix". Il apparaît donc désirable que les Etats s'emploient à faire mieux connaître les véritables facteurs qui déterminent la vie pacifique de l'homme. La délégation polonaise estime qu'à cette fin des mesures doivent être prises pour encourager une coopération plus

(M. Sujka, Pologne)

étroite et des échanges plus intensifs entre les institutions de recherche sur la paix ainsi qu'entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui suivent avec un vif intérêt et une vocation sincère l'évolution de la situation en matière de paix et de désarmement. Cet effort concerté devrait viser en premier lieu à amener les sociétés à mieux connaître et mieux comprendre les réalités et les mécanismes de la course aux armements et des efforts visant à arrêter cette course. Ainsi, les peuples et les sociétés en viendraient à prendre conscience de leurs liens directs avec la stratégie et les objectifs à long terme du développement socio-économique des Etats dans toutes les parties du monde.

Ma délégation estime que pour contribuer à façonner un environnement propice à la mise en oeuvre d'un programme réaliste et viable de désarmement, il faudrait notamment que l'Organisation des Nations Unies mette sur pied un mécanisme spécifique ayant pour vocation de solliciter et d'encourager la coopération des professions créatrices : écrivains, artistes, cinéastes, en vue du désarmement. Leurs oeuvres d'art contribueraient largement à propager dans l'esprit du public, dans tous les pays, les idéaux de la vie pacifique, du désarmement et de la coopération amicale entre nations.

La Pologne, en tant qu'initiatrice de la Déclaration des Nations Unies sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix, a mis en oeuvre un vaste programme de mesures visant à traduire ses recommandations en actions concrètes. Selon une planification soigneusement établie, un rôle particulier a été assigné à cet égard aux médias, aux artistes et aux programmes scolaires. On espère qu'ainsi le sentiment si répandu de l'impuissance de l'homme face aux événements qui paraissent échapper à son contrôle sera remplacé par la ferme conviction que les individus sont vraiment capables de déterminer leur avenir et leur travail pacifique, pour autant qu'ils comprennent pleinement en quoi consiste l'enjeu.

En nous efforçant d'élaborer un programme complet de désarmement, nous devons donc songer à contribuer à l'établissement des conditions - en premier lieu des conditions politiques - les plus propices à la mise en oeuvre d'un tel programme. A cet égard, ma délégation est convaincue qu'étant donné l'équilibre des forces qui existe actuellement dans le monde, une importance capitale doit être reconnue à la nature des relations mutuelles entre les grandes puissances, sur lesquelles repose naturellement au premier chef la responsabilité de la sécurité internationale et de la paix mondiale. A notre avis, cette opinion a été pleinement confirmée par l'évolution internationale positive de la dernière décennie. Si nous admettons aujourd'hui qu'il soit porté atteinte à ces résultats positifs, tout porte à croire

qu'aucun progrès réel vers la cessation de la course aux armements ou un véritable désarmement ne sera possible. Les perspectives de promotion de la détente politique en tant que processus universel et irréversible dépendent largement des possibilités réelles de la renforcer par une détente parallèle sur le plan militaire. C'est une des principales raisons pour lesquelles le Gouvernement polonais attache une importance aussi capitale aux négociations SALT entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, et réclame que des mesures soient prises à bref délai pour ratifier le Traité SALT II. Entre autres choses, ce Traité - s'il est mis en oeuvre rapidement - ouvrirait la voie à de nouvelles négociations SALT, offrant ainsi la meilleure garantie de réduction de la menace d'un conflit nucléaire et suscitant les conditions extérieures les plus favorables à la poursuite des efforts de désarmement dans d'autres instances, notamment au Comité du désarmement.

L'indivisibilité de la paix et du désarmement et l'interdépendance évidente de tous les efforts de désarmement, quelles que soient les instances où ils sont déployés, nous dictent à tous, membres de cet organe de négociation sur le désarmement, le devoir de tirer pleinement parti de toutes les possibilités d'élaborer des accords spécifiques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Il est vraiment regrettable que, disposant d'un mécanisme aussi approprié que le Comité du désarmement, nous nous montrions hésitants à mettre effectivement et rapidement à profit les possibilités qu'il offre. En fait, nous semblons tolérer une situation dans laquelle le Comité est mis dans l'incapacité d'entamer des négociations concrètes et constructives, particulièrement dans les domaines où nous reconnaissons tous qu'une solution est à portée de la main.

Ma délégation estime particulièrement déplorable que le règlement du Comité n'ait pas été strictement appliqué pour apporter une solution rapide aux problèmes institutionnels en suspens. Ainsi, un temps précieux a été perdu au détriment de l'accomplissement rapide et efficace de nos tâches de fond.

Pour conclure, j'aimerais me référer aux suggestions faites aux réunions précédentes et aujourd'hui encore par les distingués représentants des Pays-Bas et du Canada, MM. les Ambassadeurs Fein et McPhail. Ma délégation est tout à fait disposée à se conformer à leurs suggestions et à examiner l'une après l'autre les demandes de participation à nos travaux adressées par des pays non membres. Nous espérons qu'ensuite, dans chaque cas, le Comité adoptera une décision appropriée conforme au règlement intérieur du Comité et tenant compte de la nature de la demande considérée.

M. de la GORCE (France) : Je ne dirai que quelques mots en me référant aux propos que nous avons entendus aujourd'hui émanant de certaines délégations et qui reflètent une déception assez justifiée devant le bilan de nos travaux et en particulier devant la situation bloquée que nous déplorons en ce qui concerne la question posée par la participation des Etats non membres. La délégation française partage ces préoccupations et elle a déjà lors de notre séance du 18 mars exprimé son sentiment sur l'impasse où le Comité s'est trouvé placé ces temps-ci. La délégation française n'a aucune part dans l'origine et dans la prolongation de cette situation et elle n'entend pas prendre position à l'égard du différend qui en est la cause. Nous regrettons profondément le retard apporté aux réponses que le Comité doit donner aux requêtes dont il est saisi, et nous tenons à dire, pour le procès-verbal du Comité, que nous souhaitons que ces requêtes soient examinées sans plus de délai. Nous sommes prêts pour notre part à leur donner satisfaction.

M. MORENO (Italie) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi de prendre la parole une seconde fois au cours de la présente séance. Comme les précédents orateurs, je voudrais que le compte rendu fasse état des vues de ma délégation sur la participation des Etats non membres du Comité à l'examen des problèmes qui les intéressent particulièrement. Je tiens à préciser que la délégation italienne ne peut accepter l'exposé de la situation au sein du Comité qui figure dans le document CD/83, présenté par un groupe d'Etats socialistes et distribué aujourd'hui. L'Italie a déjà fait connaître son opinion, à savoir que le Comité ne devrait pas décourager la participation aux réunions officielles et officieuses, dans les cas clairement définis par notre règlement, d'Etats susceptibles d'apporter une contribution efficace et véritable à l'avancement de nos travaux.

Nous avons reçu une fois de plus un certain nombre de demandes qui, considérées en elles-mêmes, méritent à notre avis une réponse positive. Parmi ces demandes, nous notons celles de plusieurs pays occidentaux qui en raison de leur expérience, de leur connaissance de la question et des contributions positives qu'ils ont apportées par le passé, semblent particulièrement qualifiés pour participer aux travaux du Comité sur les armes chimiques.

C'est pourquoi nous ne voyons aucune raison de retarder l'invitation des pays qui ont déjà présenté leurs demandes et nous sommes tout à fait prêts à accepter les projets de décisions que vous avez présentés. Quant à la procédure à suivre, nous n'avons pas de conseil particulier à donner. Nous nous en remettons à votre sagesse, Monsieur le Président, et à celle de M. l'Ambassadeur Jaipal, qui nous est toujours d'une grande assistance quand nous rencontrons des problèmes délicats. Ce que nous espérons, c'est que le règlement soit appliqué de façon correcte et impartiale.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Si aucune autre délégation ne veut prendre la parole, je me propose de faire une déclaration.

Comme c'est la dernière fois que je préside une séance plénière du Comité, je voudrais saisir cette occasion, en ma qualité de Président, d'évaluer nos travaux au cours du mois de mars. Lorsque ce mois a commencé, nous n'avions pas réussi à réaliser un consensus sur la question de la création de groupes de travail spéciaux à propos de quatre thèmes, à savoir i) les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires; ii) le programme global de désarmement; iii) l'interdiction des armes chimiques et iv) une convention interdisant les armes radiologiques.

Toutefois, durant la première moitié du mois, le Comité a pu créer ces quatre groupes de travail et, en même temps, approuver les mandats de ces groupes. Plusieurs membres ont estimé que ce succès représentait un important jalon de nos travaux. Il ne reste plus maintenant aux membres du Comité qu'à s'entendre au sujet des quatre présidents de ces quatre groupes. A mon avis, ce n'est pas là une tâche difficile. Les contacts que j'ai eus avec diverses délégations montrent qu'en faisant preuve de bonne volonté et d'un esprit de compromis mutuel entre les parties intéressées et en gardant à l'esprit le fait que ces précisions ne seront effectives que pour l'année en cours et que les pays qui aspirent à exercer une présidence pourront le faire l'année prochaine ou même ultérieurement, car certaines des négociations dureront plusieurs années, il devrait être possible de résoudre ce problème assez rapidement.

Je n'ai guère besoin de rappeler aux membres du Comité que notre décision de créer quatre groupes de travail est à présent de notoriété publique et que la communauté internationale s'attend donc à ce que nous désignons sans retard les quatre présidents et entamions le processus des négociations avant la fin de notre session actuelle. S'il en était autrement, cela ne manquerait pas de provoquer des commentaires défavorables de divers côtés, notamment de la part de la Commission du désarmement, qui doit se réunir à New York au mois de mai prochain. J'ai essayé, et d'autres membres du Comité l'ont fait également, d'obtenir un accord au sujet des quatre présidents, mais malheureusement, tout le monde n'était pas entièrement prêt à participer au processus d'élaboration d'un consensus.

Une autre question pendante est celle de la participation à nos discussions d'Etats non membres. Notre règlement intérieur prévoit la chose et définit en outre d'une manière précise la portée et les modalités de la participation d'Etats non membres. Actuellement, nous sommes saisis de six demandes émanant de six Etats

(Le Président)

non membres. Notre incapacité de prendre jusqu'à présent une décision sur ce point a suscité des critiques de la part de quelques pays, qui semblent avoir le sentiment que la responsabilité en incombe à certains membres du Comité. Je crois utile de préciser brièvement les faits relatifs à nos débats sur cette question.

D'après nos dossiers c'est mon prédécesseur, M. l'Ambassadeur McPhail du Canada, qui a reçu la première demande émanant de la Finlande; cette demande, datée du 21 février, a été reçue le lendemain 22 février, qui était un vendredi. Le secrétariat en a été saisi le lundi 25 février et l'a publiée comme document officiel le 27 février. La deuxième demande de participation, émanant du Viet Nam, était datée du 25 février; elle a été reçue le même jour et publiée comme document officiel le 27 février également.

Le Président a annoncé pour la première fois l'arrivée de ces deux demandes lors d'une réunion officieuse tenue le 27 février et les a présentées aux fins d'en discuter le 28 février, date à laquelle il a proposé deux projets de libellé portant acceptation des deux demandes. Les discussions qui ont suivi ont été peu concluantes parce que les opinions étaient divisées quant à l'étendue de la participation d'Etats non membres au sein d'organes subsidiaires. Cela a quelque peu obscurci la question et comme à l'époque il n'avait pas encore été créé d'organes subsidiaires, le problème a été renvoyé à une séance ultérieure.

A notre première séance plénière, le 4 mars, j'ai fait observer qu'ainsi que le Comité en avait convenu le 29 février, la semaine du 3 au 7 mars devait être consacrée, en plus de deux questions de fond figurant à l'ordre du jour, à des problèmes ayant trait à la création de groupes de travail spéciaux et au programme de travail. Le document de travail No 6 relatif à un projet de programme de travail a été soumis par le Président à une réunion officieuse le 7 mars, conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur. Comme le Président l'avait proposé à la séance plénière du 6 mars, le Comité a également examiné à cette réunion officieuse du 7 mars la question des demandes de participation à nos discussions émanant d'Etats non membres. A ce moment-là, deux nouvelles demandes avaient été reçues, celles du Danemark et de l'Espagne. Le Président a proposé que, pour le moment, l'examen de la question de la participation au sein d'organes subsidiaires soit différé et que le Comité approuve les demandes émanant de quatre Etats non membres, à savoir le Danemark et la Finlande en vertu des articles 33 et 35 et l'Espagne et le Viet Nam en vertu des articles 34 et 35 du règlement intérieur. Le Président a présenté des

(Le Président)

projets de décision. C'est la deuxième occasion que le Comité a eue d'approuver les demandes, la première s'étant présentée le 28 février. Toutefois, les projets de décision proposés ne se sont pas révélés entièrement acceptables pour tous les membres et le Président a donc offert d'en remanier le libellé. De plus, quelques membres ont éprouvé des doutes au sujet du degré de participation admissible de la part d'Etats non membres à des groupes de travail et il fallait clarifier ce point.

Le 12 mars, le Comité s'est réuni pour la troisième fois en réunion officieuse pour reprendre l'examen de cette question. A ce moment-là, une demande supplémentaire avait été reçue en provenance de l'Autriche et le Président a proposé d'adopter cinq projets de décisions pour faire droit à cinq demandes. A propos des doutes exprimés par certains membres, le Président a précisé que la participation d'Etats non membres à des organes subsidiaires ne saurait être plus large ou plus considérable que celle autorisée par le règlement intérieur dans le cas des séances plénières du Comité. Les projets de décisions proposés par le Président ont ensuite fait l'objet de tentatives d'uniformisation des réponses et le Président a accepté de soumettre des libellés remaniés.

Le Comité s'est réuni de nouveau le lundi 17 mars pour la quatrième fois; à cette occasion le Président a signalé une sixième demande, celle du Kampuchea démocratique, datée du jeudi 13 mars. Le Président a saisi le Comité de six projets de décision uniformisés dans toute la mesure du possible et demandé aux membres du Comité leur avis quant à la manière de procéder concernant ces décisions, c'est-à-dire de s'en occuper soit successivement, soit simultanément. La discussion subséquente, qui s'est poursuivie le lendemain 18 mars, a été peu concluante et la situation est demeurée inchangée jusqu'aujourd'hui.

Il existe apparemment une divergence de vues fondamentale au sujet de cette question. Certains membres considèrent par principe que, d'après le règlement intérieur, les Etats non membres ont le droit de participer à nos discussions étant donné que nos travaux présentent un intérêt général et préoccupent tous les Etats. Ils estiment donc que les demandes émanant d'Etats non membres devraient être approuvées par le Comité automatiquement et sans discrimination. Selon eux, en d'autres termes, si une demande quelle qu'elle soit était rejetée pour telle ou telle raison, ce rejet pourrait avoir des répercussions de caractère général.



(Le Président)

En sens contraire, il est manifeste que d'autres membres sont tout aussi fermement convaincus que chaque demande de participation émanant d'Etats non membres devrait, conformément au règlement intérieur, être examinée en fonction de ses mérites propres et qu'il serait erroné de subordonner l'acceptabilité de la plupart des demandes à la non-acceptabilité de quelques-unes. S'agissant d'examiner des demandes de participation émanant d'Etats non membres, ils sont opposés à ce qu'ils considèrent être des "règlements globaux".

Telles sont les deux approches fondamentales différentes à cette question et il serait inexact de dire qu'il s'agit d'une divergence artificiellement créée. Aussi bien moi-même que d'autres membres du Comité avons tenté de procéder à des consultations en la matière, mais jusqu'à présent il n'y a eu aucun signe annonciateur d'un consensus. J'espère que ce problème pourra être résolu d'une manière conforme à l'esprit et à la lettre de l'accord exprimé dans le paragraphe 120 h) du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. J'ai essayé d'énoncer les faits qui ont marqué l'examen de cette question à notre Comité. Ils se passent de commentaires. Nous devrions à présent concentrer nos efforts sur des approches positives axées sur la réalisation d'un consensus.

Pour terminer, puis-je ajouter qu'en dehors des deux problèmes pendants que j'ai mentionnés le Comité a enregistré quelques succès à son actif au cours de ce mois. Il a adopté son programme de travail, créé quatre groupes de travail et entamé l'examen de deux importantes questions de fond. Nous avons déjà procédé à quelques discussions sur la question d'une interdiction complète des essais nucléaires et nous comptons y revenir le mois prochain, lorsque nous aurons reçu le rapport du Secrétaire général. Nous approchons de la fin de nos débats consacrés au programme global de désarmement. Ces points figurent à l'actif des travaux que nous avons accomplis durant le mois de mars et je suis convaincu que nous réussirons à faire encore davantage dans le courant du mois prochain.

Pour conclure, je voudrais faire consigner combien j'ai apprécié l'aide et les conseils qui m'ont été prodigués par tous mes collègues. Je suis convaincu que les réalisations du Comité au cours du mois de mars sont le résultat d'efforts communs déployés par tous les membres en vue de surmonter leurs divergences. Je suis très reconnaissant à tous les membres de la compréhension dont ils ont fait preuve à mon égard. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Représentant du Secrétaire général et Secrétaire du Comité, M. l'Ambassadeur Jaipal, pour l'assistance et les

(Le Président)

conseils qu'il a donnés à la Présidence. Je voudrais aussi remercier le personnel du secrétariat, y compris les traducteurs et les interprètes. Ils nous ont considérablement aidés au cours des travaux de ce mois. J'ai le sentiment que toutes les questions dont le Comité est saisi peuvent être réglées s'il existe un esprit de tolérance mutuelle à l'égard des différentes positions et un engagement commun en faveur d'une approche constructive et positive en vue de parvenir à un consensus. Je souhaite à mon successeur tout le succès possible dans l'accomplissement de sa tâche. Je suis convaincu qu'il recevra de nous tous l'appui dont le Président du Comité a besoin.

M. FONSIKA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Ma délégation semble avoir l'habitude de prendre la parole un peu après 13 heures; mais malgré cette heure tardive, et bien qu'il s'agisse aujourd'hui de la dernière séance plénière de mars, je crois utile et souhaitable de dire quelques mots au sujet de la situation actuelle. Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement l'exposé que vous avez fait en le qualifiant d'estimation ou d'évaluation des travaux accomplis par le Comité en mars. Ma délégation a suivi avec la même attention ce que vous venez de dire au sujet de la participation d'Etats non membres aux travaux du Comité. Elle a pris note avec satisfaction de vos observations et de votre exposé des faits concernant la participation d'Etats non membres.

Ma délégation estime aussi que ce que vous avez dit aujourd'hui en qualité de Président - fonction de caractère permanent - traduit la pensée de tous les membres du Comité. Elle a déjà eu l'occasion de déclarer que le Président ne peut faire mieux, aller plus loin ou plus vite que ne le lui permettent les membres du Comité. On a parfois, et aujourd'hui encore, tantôt affirmé tantôt méconnu que le Comité avait essentiellement pour tâche de négocier. Quoi qu'il en soit, ma délégation se trouve réconfortée et rassurée par certaines paroles prononcées par le distingué représentant du Mexique, non pas devant le Comité mais au cours d'une réception. Il a parlé du consensus auquel vous avez fait vous-même allusion tout à l'heure, consensus qui s'est réalisé au sujet de la création de quatre groupes de travail; il l'a qualifié de fait historique; de la part d'un ambassadeur qui coopère depuis si longtemps aux travaux du Comité et des organes qui l'ont précédé, cette expression prend toute sa valeur et je crois que nous devons y voir un bel hommage rendu à l'oeuvre que nous avons accomplie au cours de ce mois.

(M. Fonseka, Sri Lanka)

Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la dernière séance plénière qui se tient sous votre présidence. Vous avez exercé cette fonction un mois après avoir pris place pour la première fois à la table du Comité. Ce n'était pas une tâche facile, et ce n'était pas non plus un mois facile. Néanmoins, je crois traduire le sentiment général en disant que vous avez dirigé nos délibérations avec prudence, avec compréhension et avec sagesse, selon les meilleures traditions qu'ont établies ceux de nos collègues qui vous ont précédé dans cette fonction. Au nom de ma délégation, permettez-moi de vous remercier et de vous souhaiter l'heureux week-end que vous méritez.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois : traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles très chaleureuses et très aimables qu'il m'a adressées.

M. EL-SHAPEI (Egypte) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt votre évaluation des travaux effectués par notre Comité au cours des deux derniers mois. Cette évaluation du travail accompli sous votre direction en tant que Président du Comité me paraît être une excellente initiative.

Le Président de tout comité a une lourde et importante responsabilité en raison même de la fonction qu'il exerce; son évaluation donne donc une idée particulièrement précise des problèmes qui se posaient.

Depuis de longues années que je peux suivre de près les travaux du Comité actuel ou de celui qui l'a précédé, je constate que l'une des tâches les plus difficiles, sinon la plus difficile, est de nous mettre d'accord sur une évaluation commune de nos travaux. Je ne citerai aucun exemple des difficultés qu'à cet égard nous avons éprouvées dans le passé, au point que nous avons dû parfois renoncer à cet exercice. Je crois que toute délégation ou tout groupe de délégations qui tente d'évaluer nos travaux doit le faire avec beaucoup de soin et de prudence. Nous devons nous efforcer d'éviter à cette occasion d'accuser ou de blâmer qui que ce soit parce que nous aurions été incapables d'atteindre les résultats escomptés.

Je tiens à dire, Monsieur le Président, sans tenter aucune évaluation, qu'au cours des deux mois pendant lesquels votre prédécesseur, le distingué représentant du Canada, et vous-même avez dirigé nos délibérations, l'accord unanime réalisé au sujet

(M. El-Shafei, Egypte)

de la création des quatre groupes de travail chargés de négocier, ou de définir les éléments d'une négociation, sur les questions prioritaires de notre ordre du jour, a été non seulement un fait important, mais aussi un succès important que l'on doit attribuer au Comité et avant tout à vous-même.

A vrai dire, il y a eu des difficultés qui ont empêché la réalisation d'un accord sur d'autres questions, mais ma délégation tient à vous renouveler ses remerciements d'avoir attiré notre attention sur les différents faits à prendre en considération.

Je voudrais dire en terminant que ma délégation espère ne pas voir persister de telles difficultés.

Le PRESIDENT (Chine) (a parlé en chinois; traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

Aucune autre délégation ne demandant la parole, j'indique que la prochaine séance plénière du Comité se tiendra le mardi 1er avril à 10 h 30. A ce moment, le Comité abordera l'examen du point 5 de son ordre du jour : "Nouvelles armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques".

La séance est levée à 13 h 30.